

Pôle Ressources Direction des Affaires Juridiques et de la commande publique

DECISION

concernant la non-reconduction du marché relatif à la location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4 : location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier

N° 26730

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10.

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

VU l'Acte d'Engagement du marché sus-cité et notamment son article 5.1 relatif à la durée de l'accord-cadre.

CONSIDERANT que le marché « Location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4 : Location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier » a été notifié à l'entreprise BLS LOCATION SAS le 13 septembre 2023, pour une période initiale d'un an pouvant être reconduit tacitement par périodes successives d'un an, soit une durée maximale toutes périodes confondues de 4 ans ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.1 de l'A.E., le pouvoir adjudicateur peut, par décision expresse, renoncer à reconduire le marché avant l'expiration du délai de préavis fixé par le contrat,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le Pôle proximité et environnement de Limoges Métropole quant au non-renouvellement de ce marché,

DECIDE

Le marché n° 2023-F0230401 relatif à la « location de matériels de levage, de terrassement, de manutention, de véhicules et outillages divers - Lot 4 : location de matériels de travaux publics et d'installation de chantier » ne sera pas reconduit au-delà de la deuxième annuité.

Fait à Limoges,

Publié le mercredi 11 juin 2025